



Association du Conseil Paritaire
de la Carrosserie de Genève

98 rue de Saint-Jean – CP– 1211 Genève 3
058.715.38.21
info@acpcg.ch - www.acpcg.ch

DECLARATION D'ADHESION INDIVIDUELLE

A retourner à la : **Association du conseil paritaire de la carrosserie de Genève (ACPCG)**
Rue de Saint-Jean, 98 - Case postale - 1211 Genève 3 – giovanna.lembo@fer-ge.ch

Raison sociale de l'entreprise :

Adresse :

Tél. : E-mail :

Effectif des salarié(e)s :

Par la présente, l'entreprise susmentionnée déclare se soumettre à la **Convention collective de travail pour les métiers de la carrosserie** actuellement en vigueur ainsi qu'à ses avenants ultérieurs, au sens de l'article 356b du Code suisse des obligations (CO).

Cette soumission implique le respect des dispositions qui y sont stipulées en faveur de chaque salarié(e) lié(e) à l'entreprise par un contrat de travail, quelle qu'en soit la forme.

Pour être valable, la présente déclaration doit être signée par une personne habilitée à engager la responsabilité de l'entreprise.

Cette soumission permet d'obtenir des attestations pour l'accès aux mandats publics sur le territoire du canton de Genève, en complément des garanties exigibles en matière d'assurances sociales, du versement régulier des cotisations afférentes, conformément aux dispositions conventionnelles et légales. Elle permet également d'obtenir des conseils et des renseignements juridiques sur l'application de la CCT.

Lieu et date :

Signature autorisée :

La Commission paritaire s'engage à tenir à jour une liste des entreprises soumises à la CCT et à ses avenants. Cette liste est régulièrement communiquée aux autorités adjudicatrices de droit public.